

Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la fourniture de matériels de télécommunications au sein des agences de l'OPT-NC

1. Présentation du contexte du projet

L'OPT-NC a pour mission de fournir des services de télécommunications, financiers et postaux sur tout le territoire de la Nouvelle-Calédonie. L'Office est implanté sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie, avec un réseau de 52 points de vente physiques et des tournées de poste mobile, permet de desservir les tribus.

Au-delà d'une mission de service public, l'accès à la téléphonie mobile est en enjeu social et de lutte contre la fracture numérique. Or, en dehors de l'agglomération et des communes de grandes tailles, l'acquisition de matériels de téléphonie s'avère coûteux et long : cela engendre des coûts de transport important pour les habitants des tribus, des villes éloignées, des Iles (taxi, navettes, avion...).

Dans ce cadre d'inclusion sociale et numérique, il relève de l'intérêt général que les calédoniens dispose d'un service complet de téléphonie mobile, complété de ventes d'appareil de téléphonie et accessoires, à compter de mai 2024.

Ce projet d'intérêt général s'adresse ainsi à l'ensemble de la population.

2. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent AMI a pour objet d'identifier et de sélectionner des acteurs économiques intéressés par l'opportunité de proposer un catalogue de matériels de communication : téléphones mobiles, smartphone, tablette, et tous autres accessoires qui seront commercialisés **sur l'ensemble du territoire, via le réseau des agences OPT-NC.**

(Localisation des agences en cliquant sur le lien suivant : [L'OPT près de chez moi, trouver une agence | OPT-NC](#) ou liste des agences en **annexe 1**)

Le réseau d'agences de l'OPT-NC étant étendu géographiquement, une sectorisation est proposée afin de permettre aux candidats de se positionner sur une ou plusieurs zones géographiques et/ou communes :

Nom du secteur	Communes concernées
Secteur 1	Nouméa – Dumbéa – Païta – Mont-Dore
Secteur 2	Ouvéa – Maré - Lifou
Secteur 3	Boulouparis – Thio – La Foa – Moindou – Kouaoua - Canala
Secteur 4	Voh – Koné – Pouembout - Poya
Secteur 5	Koumac – Kaala-Gomen - Ouégoa
Secteur 6	Poindimié - Touho
Secteur 7	Bourail
Secteur 8	Belep
Secteur 9	Hienghène
Secteur 10	Houaïlou
Secteur 11	Iles des Pins
Secteur 12	Pouébo
Secteur 13	Poum
Secteur 14	Yaté

L'OPT-NC envisage de mettre à disposition son réseau d'agences au profit d'un, ou plusieurs commerçants qui remettent leurs produits. En contrepartie l'OPT lui facture une redevance pour la mise à disposition de ses services techniques, de ses locaux et de ses moyens humains.

L'OPT-NC envisage ses relations avec le prestataire économique de la manière suivante, sur la durée de deux ans reconductibles une fois :

- Etablissement d'un catalogue de produits comprenant 5 gammes de téléphone mobile (1 entrée de gamme, 3 milieux de gammes smartphone, 1 haut de gamme smartphone) et des fournitures accessoires ;
- Fourniture des produits de la gamme par le prestataire avec le maintien d'un stock constant dans toute la gamme souhaitée ;
- Transport de la commande du lieu de stockage à l'agence par l'OPT-NC ;
- Engagement du prestataire sur un délai de garantie et une reprise-remplacement pour les appareils mobiles.

L'objectif de cet AMI est dans un premier temps l'identification des prestataires intéressés mais ne vaut pas engagement contractuel, l'OPT-NC pouvant renoncer à tout moment à la poursuite du projet, notamment au regard des propositions reçues.

Le prestataire fera toutes propositions visant à répondre au mieux au contexte défini supra, en fonction de sa connaissance du marché et de son expertise.

3. Organisation de l'appel à manifestation d'intérêt

La procédure de mise en concurrence à l'issue de laquelle sera(ont) choisi(s) le(s) fournisseur(s) est une procédure ad hoc, non liée aux missions du service public ou aux besoins propres de l'OPT-NC, et ne correspond pas de ce fait aux procédures applicables à la commande publique.

3.1. Description du besoin

En matière de matériel de téléphonie, le candidat pourra proposer :

- Au moins 5 gammes différentes de téléphones mobiles, compatibles avec le réseau 4G de l'OPT-NC ; comprenant une gamme d'entrée mobile et une gamme dernier modèle smartphone,
- Des petits accessoires de téléphonie, tels que (liste non exhaustive) : câbles, chargeurs, stations d'accueil, écouteurs, cartes micro SD, clés USB, clés Bluetooth, clé Wi-Fi, coques, écran de protection, supports automobiles, enceintes Bluetooth, etc.
- Une gamme de tablette numérique (entrée de gamme) permettant l'insertion d'une puce téléphonique.

3.2. Calendrier

L'appel à manifestation d'intérêt est organisé en deux phases :

- **Une première phase « candidature »** destinée à identifier les entreprises qui souhaitent remettre une offre. Au cours de cette phase, un petit-déjeuner sera organisé afin de présenter le projet et de favoriser les échanges ;
- **Une seconde phase « offre »** durant laquelle des échanges individualisés entre les candidats et l'OPT-NC seront organisés, à l'issue desquels les candidats remettront une offre définitive. Au cours de cette phase, une visite de certaines agences sera possible sur demande des candidats, avant remise des offres définitives.

Durant cette seconde phase, l'OPT-NC pourra proposer l'organisation d'ateliers de travail thématiques avec les candidats et toute autre personne extérieure susceptible de pouvoir aider l'établissement dans les échanges.

Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt est le suivant :

Phase 1 : candidatures

- Lancement : 24 novembre 2023
- Petit-déjeuner de présentation : semaine 50
- Remise des candidatures : au plus tard le 15 janvier 2024, 15h00 délai de rigueur

Phase 2 : offres

- Session d'échanges avec les candidats : 15 janvier 2024 – 15 février 2024
- Rendu des offres : au plus tard le 28 février 2024, 15h00 délai de rigueur
- Sélection du ou des lauréat(s) : au plus tard le 15 mars 2024

3.3. Modalités de remise des offres

Les dossiers de candidature puis l'offre pourront être remis sous format papier ou sous forme numérisée (clé USB).

Ils devront être déposés contre récépissé à l'adresse suivante et porteront uniquement les mentions suivantes :

OFFICE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
2 rue Paul Montchovet
98841 NOUMEA CEDEX
AMI fourniture de matériels de télécommunications
Dossier de (*au choix*) candidature / d'offre

A ne pas ouvrir

4. Conditions de participation des candidats

4.1. Phase I « Candidature »

4.1.1. Contenu du dossier de candidature

Afin de répondre à cet AMI, les candidats doivent adresser une lettre de candidature et un dossier de présentation du projet.

La candidature, datée et signée, doit émaner d'une société immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Le dossier devra contenir à minima les éléments suivants :

- Une brève présentation de la société et de ses éventuels partenaires, ses effectifs, le nombre d'établissements et/ou de points déjà ouverts ;
- La description du phasage envisagé pour mettre en place le projet ;
- La nature, les gammes et le nombre de produits proposés ;
- Le lieu de stockage du prestataire.

Ce dossier pourra être complété de tous autres éléments que le candidat souhaiterait mettre en exergue.

4.2. Phase II « offre »

4.2.1. Négociations et remises des offres

Les négociations auront principalement pour objet de permettre aux candidats d'améliorer et d'optimiser leurs propositions en fonction des discussions qui auront lieu au cours des négociations. Elles prendront la forme de séance en vis à vis d'une durée équivalente entre les candidats dans les locaux de l'OPT-NC, un courrier leur indiquant l'heure et le lieu de l'audition.

A l'issue de ou des réunions de négociation, le ou les candidats pourront remettre une offre selon le calendrier précisé au 3.2.

4.2.2. Contenu des offres

L'offre devra contenir à minima les éléments suivants :

- La description du phasage envisagé pour mettre en place le projet.
- La nature, les gammes et le nombre de produits proposés.
- Garanties : le candidat précisera les garanties apportées :
 - o Sur les produits livrés : approvisionnement constant et modalités de reprise.
 - o Sur la suite donnée en cas de défaillance des produits livrés
 - Pour faire face aux dommages subis du fait de la défaillance du produit livré, le candidat fera état de la couverture dont il dispose (Assurance RCP).
 - pour l'éviction, le candidat précisera les garanties qu'il apporte à l'OPT-NC pour la "jouissance paisible" des livrables corporels mais aussi pour les livrables protégeables par le droit d'auteur.
- Les conditions de vente (mise en valeur, communication, force de vente...) fixées par le prestataire.
- Les conditions et montants envisagées de rémunération de l'OPT-NC en échange de la mise en disposition de son réseau.

Le candidat présentera une offre couvrant l'ensemble des secteurs définis, l'OPT se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie des secteurs.

4.2.3. Critères d'attribution des offres

Les candidatures seront analysées par l'OPT-NC sur la base des critères suivants (non hiérarchisés) :

- L'organisation proposée par le candidat ;
- La solidité juridique et financière du candidat ;
- La qualité et l'adéquation des références à la problématique du projet proposé par le candidat
- La nature, les gammes et le nombre de produits proposés ;
- Les engagements pris pour que le prix des matériels commercialisés soient identiques sur l'ensemble des secteurs définis ;
- La garantie de l'approvisionnement des produits ainsi que leurs délais de délivrance sur chacun des secteurs définis ;
- Les garanties offertes aux clients en termes de service après-vente sur chacun des secteurs définis ;
- Les modalités et montants de rémunération de l'OPT sur chacun des secteurs définis.

5. Conditions de l'AMI

5.1. Modification du dossier

L'OPT-NC se réserve le droit d'apporter, au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de remise des offres, des modifications au dossier de consultation.

Le cas échéant, le dossier de consultation modifié sera disponible sur le site internet l'OPT-NC et les candidats retenus en seront informés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

5.2. Durée de validité des offres

Les candidats s'engagent sur une durée de validité de leur offre de 180 jours à compter de la remise de leur offre.

5.3. Absence de rémunération

Aucune rémunération ne sera versée aux candidats.

5.4. Engagement du candidat

Le ou les candidats s'engagent, à la remise de leur offre, et dans le cas où ils seraient lauréats, à signer un contrat avec l'OPT-NC.

5.5. Confidentialité

Les candidats s'engagent à ne communiquer aucune information de toute nature qu'ils auraient reçue de l'OPT-NC, ou obtenue de quelque manière que ce soit, par écrit et oral, et sur quelque support que ce soit, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêts.

Toutefois, il est accepté que les candidats communiquent toute information confidentielle :

- À leurs administrateurs, mandataires sociaux ou autre et leurs employés, ainsi qu'aux représentants de leurs conseils, dans la mesure où il est nécessaire à ces personnes d'avoir connaissance de ces informations pour la préparation des montages financiers et / ou immobiliers (étant convenu que les dits administrateurs, mandataires sociaux ou autres, employés et représentants ou conseils devront être informés par le candidat de la nature confidentielle des informations et que le candidat devra s'assurer que ces personnes respectent la confidentialité) ;
- À toute banque ou institution financière auprès de laquelle le candidat a financé sa participation à l'opération prévue, ainsi qu'aux représentants de ses conseils pour la préparation et l'exécution de la documentation de financement ;
- Dans la mesure où la divulgation en est requise par une loi ou une réglementation.

5.6. Informations complémentaires

Pour obtenir toutes informations complémentaires qui seraient nécessaires pour l'établissement de leurs offres, les candidats devront dans un **déla**i de **5 jours** avant la date limite de remise des offres, faire parvenir une demande écrite à l'adresse suivante :

consultation.dgdps@opt.nc

Toute information fournie par l'administration à un candidat fera l'objet, dans les mêmes conditions, d'une diffusion à l'ensemble des candidats ayant retiré un dossier de candidature.

ANNEXE 1

LISTE DES AGENCES		
BELEP	BOULOUPARIS	BOURAIL
CANALA	DUMBEA KOUTIO	DUMBEA MAIRIE
DUMBEA PANDA	HIENGHENE	HOUAILOU
HOUAILOU PORO	KAALA-GOMEN	KONE
KOUAQUA	KOUMAC	LA FOA
LIFOU CHEPENEHE	LIFOU MOU	LIFOU WE
L'ILE DES PINS VAO	MARE LA ROCHE	MARE TADINE
MOINDOU	MONT-DORE BOULARI	MONT-DORE LA COULEE
MONT-DORE PLUM	MONT-DORE PONT DES FRANCAIS	NOUMEA AGENCE PRINCIPALE
NOUMEA BELLE VIE	NOUMEA DUCOS CENTRE	NOUMEA DUCOS CENTRE LOGICOOP
NOUMEA MAGENTA	NOUMEA RIVIERE SALEE	NOUMEA SUD
NOUMEA SUD N'GEA	NOUMEA VALLEE DES COLONS	NOUMEA VALLEE DU TIR
OUEGOA	OUVEA FAYAOUE	OUVEA SAINT JOSEPH
PAITA	POINDIMIE	PONERIHOUEN
POUEBO	POUEMBOUT	POUM
POYA	POYA NEPOUI	THIO
TONTOUTA	TOUHO	VOH
YATE		